VILLE DE CLISSON

2026

DÉCISION DU MAIRE

Décision N°120-2026	MOYENS GENERAUX MARCHE DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES • **Avenant n° 4 au marché n° 2019-01 - Mission de contrôle technique relative au projet de réhabilitation du Tivoli**

Le Maire,

VU le Code de la Commande Publique ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 02 juillet 2026, portant délégation du Conseil municipal au Maire en termes de « marchés publics » ;

Vu la décision n° 108-2021 attribuant le marché n° 2019-01 à la société APAVE NORD OUEST (44803) ;

CONSIDERANT la nécessité de prendre en compte les augmentations induites par la phase 2 des travaux de réhabilitation (augmentation de durée et augmentation de montant) ;

CONSIDERANT l'ensemble du dossier ;

Prend la décision suivante :

Article 1. **APPROUVE** la passation d'un avenant n° 4 au marché n° 2019-01 relatif à la mission de contrôle technique relative au projet de réhabilitation du Tivoli ;

Article 2. **CHARGE** le Pôle "Moyens Généraux", le Pôle "Services Techniques", Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable Public assignataire de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

Article 3. Communication en sera faite lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

Clisson, le 16 septembre 2026

Par délégation du Conseil Municipal,
Laurence LUNEAU
Maire

VILLE DE CLISSON L.-Atl.

Décision transmise à la Préfecture
le 23/10/2026

Affichée
le 23/10/2026

Accusé de réception en préfecture
044-214400434-20260916-120-2026-CC
Date de réception préfecture : 23/10/2026